

FLASH INFO

Sophie MÉTADIER
Députée d'Indre-et-Loire

www.sophiemetadier.fr



À Saint-Avertin, le 15 février 2022



[SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT]

SOPHIE MÉTADIER ALERTE LE GOUVERNEMENT SUR LES DANGERS DES CIGARETTES ÉLECTRONIQUES DITES « PUFF », CHEZ LES JEUNES ET SUR SES CONSÉQUENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Cet après-midi, à l'Assemblée nationale, lors des questions au gouvernement, Sophie Métadier, a alerté le gouvernement sur les dangers que représentent les puffs, ces nouvelles cigarettes électroniques à la mode chez les jeunes dès les classes de collège.

Comme le rappelle la députée d'Indre-et-Loire, « une puff, c'est mignon, c'est petit, c'est coloré, ce n'est pas trop cher, ça a un goût de bonbon, ... Ça c'est le « bon » côté des puffs. Mais les puffs ont aussi des côtés moins roses :

- La publicité pour les produits liés au vapotage est interdite, et pourtant la mise en avant, voire la promotion des puffs fleurissent sur les réseaux sociaux tant appréciés des jeunes.
- Les jeunes consommateurs ont l'impression de juste inhala une vapeur fruitée, c'est agréable, on ne sent pas le tabac, aucun problème avec les parents, ... Mais voilà, les puffs peuvent contenir jusqu'à 2% de nicotine. Et là, les puffs ont un côté carrément noir : à 1 ou 2 % de nicotine, la dépendance risque d'arriver très vite, dès quelques mois d'après les médecins préventionnistes du tabac.
- Officiellement interdites aux moins de 18 ans, elles sont vendus chez les buralistes ou sur internet. Mais quoi de plus facile que de contourner la barrière de l'âge minimum.

Particulièrement attachée à la questions environnementale, elle n'oublie pas le côté « marron » des puffs, à savoir leurs déchets (plastiques et batterie au lithium), qui constituent une menace environnementale sérieuse.

En réponse, Sarah El Haïry, secrétaire d'état, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement a précisé que le gouvernement entendait protéger les jeunes face à la prolifération de ces cigarettes électroniques jetables colorées « qui ne sont pas des jouets ». Pour cela, le gouvernement a saisi l'agence de régulation des publicités (ARPP) afin de rappeler les sanctions encourues par les influenceurs qui font la promotion de ces produits dangereux et addictifs sur les réseaux sociaux tels que TikTok ou Instagram. De même, les autorités de santé et le conseil d'orientation de la jeunesse vont accroître les alertes et la pédagogie sur les dangers de l'addiction autour de ces produits.

Préservez la santé de nos jeunes contre ce nouveau fléau !



[VIDÉO DE L'INTERVENTION DE SOPHIE MÉTADIER DISPONIBLE SUR SON SITE INTERNET](#)